



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ABITIBI-EST
VILLE DE MALARTIC**

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 mars 2011 du
Conseil municipal de la Ville de Malartic tenue au 901, rue
Royale à Malartic à compter de midi.**

Avis de convocation : conformément aux *articles 323 et 338 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*, un avis de convocation pour la présente séance fut signifié à tous les membres du Conseil.

M. le maire, André Vezeau préside la présente séance.

Sont aussi présents :

M. Jude Boucher, conseiller, district 3
M. Guy Morrissette, conseiller, district 4
M. Daniel Magnan, conseiller, district 5

Étaient absents :

Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1
M. Martin Ferron, conseiller, district 2
M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Sont également présents :

Lucie Roger, directrice générale et trésorière
Nathalie Touzin, directrice du Service d'urbanisme

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum (art. 321, L.C.V.) et déclare la séance ouverte.

**RÉSOLUTION
2011-03-090**

1.0.- Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous tel que présenté;

Adoptée.

ORDRE DU JOUR

- 1.0.- Adoption de l'ordre du jour ;
- 2.0.- Avis de motion concernant un projet de règlement modifiant le règlement de zonage no 377 afin d'autoriser parc et espace vert (quartier Sud);
- 3.0.- Avis de motion afin de modifier le règlement no 740 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

4.0.- Levée de la séance.

2.0.- **Avis de motion concernant un projet de règlement modifiant le règlement de zonage no 377 afin d'autoriser parc et espace vert (quartier Sud)**

AVIS DE MOTION est donné par M. le conseiller Daniel Magnan qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure de ce Conseil, un règlement dont l'objet consiste à modifier le règlement de zonage no 377 afin d'autoriser par cet espace vert (quartier Sud).

3.0.- **Avis de motion afin de modifier le règlement no 740 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale**

AVIS DE MOTION est donné par M. le conseiller Jude Boucher qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure de ce Conseil, un règlement dont l'objet consiste à modifier le règlement no 740 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale.

**RÉSOLUTION
2011-03-091**

4.0.- **Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé à 12h22,

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CLORE la présente séance.

Adoptée.

**ANDRÉ VEZEAU
MAIRE**

**LUCIE ROGER
GREFFIÈRE ADJOINTE**